

### *La pêche*

tance stable, accroître leur sécurité et leur garantir que la pêche commerciale ne serait jamais considérée comme une profession de deuxième classe. Je pense que la largeur de vue et le dévouement du ministre des Pêches et des Océans ont le plus contribué à relancer l'industrie canadienne de la pêche et à redonner la fierté de leur métier à tous les pêcheurs.

Peut-être que le député de Nanaïmo-Alberni est trop jeune pour se rappeler dans quel état se trouvait la pêche commerciale au début des années 70. Permettez que je le lui rappelle. C'était la misère. L'industrie était si mal en point qu'on n'imaginait pas qu'elle puisse se relever un jour. Pour qu'elle reprenne vie il a fallu lui consacrer sur une période de trois ans 130 millions de l'argent des contribuables.

Avant la déclaration de la limite de 200 miles en 1977, le problème était simple. Il n'y avait pas suffisamment de poisson. Nous avons relevé ce défi en laissant les stocks se reconstituer. Le gouvernement y est parvenu grâce à des mesures de gestion très strictes telles que des plans de pêche annuels. Ces plans, toujours en vigueur, sont établis d'après les conseils scientifiques donnés par les biologistes du gouvernement et tiennent compte des limites qu'il faut établir pour les prises afin d'assurer la santé des stocks. D'autre part, une fois la prise totale établie, il faut prendre des décisions difficiles, parfois pénibles, quant au secteur de l'industrie qui pourra faire telle ou telle pêche. L'industrie a survécu à la crise. Et j'estime que devant les résultats records obtenus cette année en ce qui concerne les débarquements, la valeur des prises et des exportations, on ne peut pas dire que le gouvernement n'ait pas su soutenir l'industrie canadienne de la pêche.

Je ne veux pas prétendre que tous les problèmes sont réglés pour autant, monsieur l'Orateur. Il y en a encore. Néanmoins, je sais également que le gouvernement n'attend pas une autre crise pour réagir. Il trouve des solutions et travaille en collaboration étroite avec tous les secteurs de l'industrie pour s'assurer que les mesures prises sont raisonnables, équitables et fructueuses.

Le séminaire de trois jours sur le poisson de fond du golfe qui a eu lieu au Nouveau-Brunswick à la fin septembre illustre de façon frappante les efforts concertés entrepris pour gérer la pêche. Ce séminaire organisé par le gouvernement et l'industrie a rassemblé une centaine de représentants des organisations de pêcheurs, des conserveries et des gouvernements fédéral et provinciaux. Il devait permettre d'étudier toute la question des stocks des poissons de fond dans le Golfe du Saint-Laurent ainsi que les nombreuses questions posées par la gestion et le partage de ces stocks.

Au cours du séminaire, le ministre a annoncé la création d'une région du golfe distincte. Cette décision est appliquée actuellement. Les critiques qui essaient de faire valoir que le gouvernement ne fait rien pour soutenir l'industrie canadienne de la pêche ne tiennent aucun compte de la réalité. Ont-ils par exemple suivi les progrès accomplis dans la refonte du régime d'octroi des permis de pêche pour la côte est? Je signale également à ceux qui prétendent que le ministère des Pêches agit de façon arbitraire dans ces secteurs qu'avant de mettre au point le nouveau régime, le ministère a consulté un très grand nombre de représentants de l'industrie. En effet, des représentants de plus de 25,000 pêcheurs et autres travailleurs de l'industrie ont participé au processus.

● (1550)

Le nouveau régime d'octroi des permis vise à permettre aux pêcheurs d'avoir voix au chapitre en ce qui concerne la gestion de la pêche. Ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui ont proposé les modifications qui ont été apportées à l'ancien régime.

Le nouveau régime prévoit, en premier lieu, l'établissement de catégories de permis pour tenir compte du fait qu'il y a des pêcheurs à temps plein et des pêcheurs à temps partiel. De plus, il se créera des comités locaux de délivrance de permis et d'appel, animés par des personnes qui ne sont pas des fonctionnaires fédéraux et composés surtout de pêcheurs.

On comptait mettre en application deux recommandations essentielles au début de 1981 et d'apporter progressivement d'autres changements au système de délivrance des permis, changements sur lesquels il convient de s'entendre plus tard.

J'ai déjà dit qu'au début des années 70, le gros problème de l'industrie de la pêche était la rareté du poisson. Je répète que l'on s'est efforcé de reconstituer les stocks et qu'en fait, pour bien des espèces, nous avons atteint la limite. Ainsi, de 1974 à 1979, les prises de poissons de fond sont passées de 418,000 tonnes à 686,000 tonnes dans l'Atlantique, ce qui représente une augmentation de 64 p. 100. Les prises ne continueront pas à augmenter à ce rythme-là. En ce qui concerne les poissons de fond, les prévisions que l'on avait faites en 1975 se sont avérées puisque l'on avait prévu qu'il faudrait cinq ans pour reconstituer les stocks. Ceux-ci augmenteront encore de 10 ou 15 p. 100 tout au plus, sauf pour la morue du nord.

C'est pourquoi il convient de ne plus s'attacher uniquement à augmenter les stocks mais de prendre surtout des mesures destinées à accroître la valeur des prises disponibles. Pour cela, il faut s'efforcer de présenter un produit de qualité et améliorer sa mise en marché.

Encore là, le gouvernement offre à l'industrie son appui et ses conseils, ainsi qu'un coup de pouce à l'occasion. Il faut que le poisson canadien fasse sa marque sur le marché international comme un produit de qualité supérieure, et il nous faut produire ce qui est en demande sur le marché. C'est seulement à ces deux conditions que le poisson canadien se vendra au meilleur prix possible partout dans le monde.

Le Canada est maintenant le plus grand exportateur de poisson du monde, du point de vue de la valeur de nos produits. En 1979, par exemple, nos exportations de poisson et de fruits de mer ont rapporté quelque 1.3 milliard de dollars. Mais il ne faut pas que nous nous reposions sur nos lauriers. Nous occupons aujourd'hui l'une des premières places, mais pour la conserver il faudra que tous les secteurs de l'industrie fassent des efforts renouvelés. Il faut que l'étiquette canadienne sur un produit de la pêche soit synonyme de qualité supérieure, car qualité soutenue et prix élevés vont de pair.

Le gouvernement participe depuis longtemps à des programmes visant à améliorer la qualité des normes relatives au poisson du Canada. Un programme national complet d'inspection du poisson en vue de protéger la santé et la sécurité du consommateur, le respect de normes qualitatives minimales et la prévention de pratiques frauduleuses est en vigueur depuis de nombreuses années. En outre, le ministère a contribué à financer l'amélioration des installations de manutention et d'entreposage et a mis en œuvre des programmes d'aide visant à multiplier les installations de réfrigération. Dans le domaine de la pêche côtière, on a amélioré l'équipement devant servir à